

## Dépenses pour télétravail 2022

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Propriétaire \_\_\_\_\_

Locataire \_\_\_\_\_

Nom de la personne:

Périodes de télétravail:

De: \_\_\_\_\_ À: \_\_\_\_\_

Personnel %

Affaires %

Total des dépenses de l'année

Loyer

 \$

Électricité

 \$

Chauffage à l'huile

 \$

Cellulaire

 \$

Appels interurbains

 \$

Internet

 \$

Fournitures de bureau

 \$

Produits de nettoyage

 \$

Entretien ménager avec femme de ménage

 \$

Réparations mineures

 \$

Autres: \_\_\_\_\_

 \$

\_\_\_\_\_

 \$

Total superficie personnel :

Total superficie affaires :

SIGNATURE

DATE

**FEUILLE EXPLICATIVE DES DÉDUCTIONS POUR TÉLÉTRAVAIL**  
(Plus de 50% de votre temps, de travail à la maison )

**Fournir obligatoirement les formulaires: T-2200 (fédéral) & TP64.3 (provincial), signés par votre employeur**

S'adresse aux salariés uniquement	Si vous êtes propriétaire	Si vous êtes locataire
(les dépenses du: 1/1/2022 au 31/12/2022)		
Loyer	N/A	déductible
Chauffage, électricité	déductible	déductible
Intérêts hypothécaires	non déductible	N/A
Assurances	non déductible	non déductible
Cellulaire et internet (On peut déduire le coût si facturé en fonction de l'utilisation)	déductibles	déductibles
Appels interurbains	déductible	déductible
Fournitures de bureau (crayons, cartouches d'encre papier pour imprimante, timbres, enveloppes etc...)	déductible	déductible
Meubles, bureaux, chaises	non déductible	non déductible
Réparations mineures	déductible	déductible
Produits de nettoyage	déductible	déductible
Entretien ménager <u>avec femme de ménage</u>	déductible	déductible

**\*\*\*Veillez conserver toutes vos factures comme preuve.\*\*\***

**\*\*\* Les dépenses déductibles sont applicables seulement si votre employeur ne vous a pas déjà remboursé ces frais.**

Prenez note qu'il y a également la méthode simplifiée pour les dépenses de frais de bureau. Nous vous invitons à consulter notre blog sur notre site web [www.gestionsguill.com](http://www.gestionsguill.com) pour plus d'informations.